

# BTA

## Admission

Le BTA (diplôme de niveau IV) permet d'entrer rapidement dans la vie professionnelle. Ce diplôme n'empêche cependant pas la poursuite d'études.

Pour accéder à cette formation, vous devez impérativement avoir un BEPA, un BEP, un CAPA ou encore un CAP.

## Formation

La formation du BTA s'articule autour de modules pluridisciplinaires.

Le BTA existe dans quatre domaines d'activité au sein des établissements du CNEAP :

- Aménagement de l'espace, Spécialité Gestion de la faune sauvage
- Commercialisation et services, Spécialité Commercialisation, Services administratifs.
- Transformation, Spécialité Laboratoires d'analyses.

Un module d'initiative locale est mis en place par l'établissement.

La formation au BTA offre également la possibilité de suivre un enseignement facultatif : langues et cultures régionales, EPS, hippologie et équitation, pratiques professionnelles.

Les élèves complètent cette formation par un stage de dix à quatorze semaines au cours de leurs deux années de formation.

L'examen prend en compte le contrôle continu en cours de formation et les épreuves de contrôle final.

Pour aller plus loin

La poursuite d'études reste possible en certificat de spécialisation, et pour les candidats ayant un très bon dossier scolaire, dans une option du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) correspondant à la section du BTA obtenu.